



16 Avenue de la République – 87170 ISLE

E-mail : 6087008@ffhandball.net

Site Web: jaislehandball.fr



DOSSIER RENSEIGNEMENTS A RETOURNER SAISON 2022-2023

Merci de remplir les documents suivant et de retourner le dossier complet à l'adresse ci-dessous

J.A ISLE HANDBALL - 16 Avenue de la République - 87170 ISLE

Documents à fournir pour une création de licence :

- Dossier de renseignements club
- Dossier Tarif des licences
- Certificat médical (*uniquement pour les majeurs, valable 3 ans, favoriser le document fédéral*)
- Questionnaire attestation de santé (*uniquement pour les mineurs*)
- Autorisation parentale (*uniquement pour les mineurs*)
- Une pièce d'identité
- Une photo d'identité (*valable 3 ans*)
- Attestation d'honorabilité (*pour les personnes en contact avec des équipes de jeunes*)
- Votre latéralité
- Votre taille
- Le règlement de la licence

Documents à fournir pour un renouvellement de licence :

- Dossier de renseignements club
- Dossier Tarif des licences
- Certificat médical (*si certificat périmé*) *uniquement pour les majeurs, favoriser le document fédéral*
- Questionnaire attestation de santé (*uniquement pour les mineurs*)
- Autorisation parentale (*uniquement pour les mineurs*)
- Une photo d'identité (*si photo périmée*)
- Attestation d'honorabilité (*valable un an*) *pour les personnes en contact avec des équipes de jeunes*
- Le règlement de la licence

Pour une demande de mutation :

- Mêmes pièces que pour renouvellement de licence
- 1 chèque de mutation à l'ordre de la « J.A Isle Handball »

Aucune licence et mutation ne seront établies sans son règlement



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2022 - 2023

Ces informations restent uniquement dans les archives de la J.A Isle Handball

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Date de Naissance : Lieu :

Téléphone (si liste rouge, merci de le préciser)

Domicile : Travail :

Portale 1 :

ADRESSE E-MAIL

(Indispensable pour recevoir toutes les informations du club, matchs, horaires...)

N° de sécurité sociale : Nom de l'assuré :

1) Adhérent mineur (école, collège, lycée, nom de l'établissement) :

Représentants légaux :

Père :

Nom, Prénom :

☎ domicile :

☎ portable :

Profession :

Employeur :

Mère :

Nom, Prénom :

☎ domicile :

☎ portable :

Profession :

Employeur :

2) Adhérent Majeur : Lycée, Fac, Études

Ou Profession

Renseignements médicaux (allergies, asthme...) :

.....

.....

Autorisation en cas d'accident :

Je soussigné (ou représentant légal pour les mineurs), autorise les dirigeants du club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident survenu dans le cadre de la pratique du handball.

Date :/ / 2022

Signature :

Droit à l'image :

Je soussigné (ou représentant légal pour les mineurs), autorise, à titre gracieux, la diffusion de photographies, vidéos, où figure mon enfant, réalisé dans le cadre du Club pour tous types de support (site internet du club, calendrier, plaquettes, ...)

Date :/ / 2022

Signature :

Communication de données à caractère personnel :

Je soussigné (ou représentant légal pour les mineurs), autorise, le club à communiquer à ses partenaires les données à caractère personnel me concernant (nom, prénom, adresse email et âge).

Date :/ / 2022

Signature :

Transport des mineurs :

Je soussigné (représentant légal)....., autorise à ce que mon enfant soit transporté dans le véhicule d'un dirigeant ou d'un autre parent, lors des déplacements sur les lieux de matches.

Je soussigné,atteste sur l'honneur, la validité de mon permis de conduire et être assuré pour les personnes transportées.

Nom et adresse de mon assurance :.....

Date :/ / 2022

Signature :

Déduction d'impôt :

Pour les Parents qui utilisent leur propre véhicule lors des déplacements, ils peuvent (s'ils sont imposables) bénéficier d'une déduction d'impôts égale à **66 %** du montant des dons dans la limite de **20 %** du revenu imposable.

Comment en bénéficiant :

Les Parents doivent dans un premier temps établir un récapitulatif des frais de déplacement et ensuite expressément renoncer à se faire rembourser ces frais, ce qui constitue un don au bénéfice de l'association.

L'association lui délivre un reçu fiscal, conforme à un modèle fixé réglementairement, attestant du don pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général : Cerfa n° 11580*04

Attention : Cette déduction fiscale se calcule sur l'année civile.

Pour tout renseignement complémentaire merci de bien vouloir contacter le trésorier du club à l'adresse mail suivante : 6087008@ffhandball.net

Avant de laisser leur enfant sur le parking du gymnase pour un entraînement ou un match, **il est impératif que les parents s'assurent personnellement** de la présence de l'entraîneur ou d'un responsable du club ainsi que le nombre suffisant de véhicules pour assurer le déplacement, s'il s'agit d'une rencontre à l'extérieur.

La responsabilité du club de la Jeunesse Athlétique Isle Handball ne peut être engagée qu'à partir du moment où un responsable a pris les enfants en charge.



16 Avenue de la République – 87170 ISLE

E-mail : 6087008@ffhandball.net

Site Web: jaislehandball.fr



CHARTRE DE BONNE CONDUITE SAISON 2022 - 2023

« Ce document résume les règles de bonne conduite au sein du club dans le respect du bien-être de tous ».

Code de bonne conduite du JOUEUR :

- 1 – Se conformer aux règles.
- 2 – Respecter les arbitres, adversaires et partenaires.
- 3 – Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- 4 – Être maître de soi-même, en toutes circonstances.
- 5 – Être loyal, tolérant, dans son activité sportive.

Code de bonne conduite de l'EDUCATEUR :

- 1 – Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs.
- 2 – Organiser une pratique sportive équilibrée.
- 3 – S'opposer à toute tricherie.

Code de bonne conduite du DIRIGEANT :

- 1 – Développer l'esprit sportif et faire respecter le code de bonne conduite.
- 2 – Faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu.
- 3 – Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- 4 – Faire respecter le matériel et les installations.
- 5 – Favoriser la vie associative.

Code de bonne conduite des PARENTS :

- 1 – Faire respecter le code de bonne conduite du joueur à son enfant.
- 2 – Veiller à l'équilibre et la pratique sportive de son enfant.
- 3 – Relativiser les enjeux d'une rencontre.
- 4 – Échanger, dialoguer avec les autres parents.
- 5 – S'impliquer dans les activités du club de son enfant.

Code de bonne conduite du SPECTATEUR :

- 1 – Connaître les règles du jeu.
- 2 – Apprécier le beau jeu et les beaux gestes.
- 3 – Respecter les arbitres, leurs décisions.
- 4 – Soutenir son équipe favorite, en respectant l'adversaire.
- 5 – Respecter les joueurs, les supporters, les dirigeants, et le terrain.
- 6 – Faire du spectacle sportif, une fête.

Envers le club

- Respect des dirigeants, entraîneurs.
- Être à l'heure (entraînement et match).
- Prévenir si absence (entraînement et match).
- Être à l'écoute et respecter les consignes (entraînement et match).
 - Respect du matériel.
 - Respect du club visité.
 - Respect de ses coéquipiers.

M _____ reconnaît avoir lu et accepte les engagements de la charte du club.

A Le

Le président
B.BARELAUD

Le joueur
NOM Prénom

Les parents
NOM Prénom



16 Avenue de la République – 87170 ISLE

E-mail : 6087008@ffhandball.net

Site Web: jaislehandball.fr



« **MON CLUB SE MOBILISE !** » **CHARTRE D'ENGAGEMENT CONTRE LE DOPAGE**

Le dopage est une dérive pouvant être dangereuse pour la santé. Certaines substances ou méthodes interdites peuvent provoquer de graves troubles médicaux, parfois irréversibles. Des cas de décès sont également observés. Le dopage porte également atteinte à l'éthique sportive. Il constitue une tricherie, dans le cadre du sport de compétition. L'usage de compléments alimentaires n'est pas interdit mais leur utilisation à des fins de performance et sans justification médicale ou diététique, constitue une conduite pré-dopante. De plus, certains compléments alimentaires, en vente libre notamment sur internet, contiennent des substances inscrites sur la liste des substances et méthodes interdites établie par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Lors d'un contrôle anti-dopage, ces substances seront décelées, et entraîneront un contrôle positif, induisant une sanction.

Ce contrôle, dont on ne pourra se soustraire, pourra être fait à n'importe quel moment lors d'une rencontre, d'un entraînement et sans préavis, voir même au domicile du joueur.

Si vous êtes amenés à prendre des médicaments soumis à des effets positifs lors d'un contrôle anti-dopage, une déclaration doit être faite par le médecin qui vous l'aura prescrit.

Des formulaires et questionnaires à l'attention du médecin sont disponibles sur le site pour la déclaration à l'adresse suivante : www.anti-dopage.com

Tout en sachant que seules les prises de médicaments comme VENTOLINE, ne sont approuvées et acceptées par le Décret et uniquement si celle-ci a été déclarée.

Toutes autres substances, entraînent l'arrêt de l'activité sportive pendant la prise du traitement et le temps que peut subsister une trace du dit traitement dans l'organisme lors d'un test. Signalez-le à votre médecin.

Sur le site www.anti-dopage.com, vous disposez de toutes les informations nécessaires et documents dont vous pourrez avoir besoin. Nous vous recommandons vivement de les consulter.

Le club de la J.A Isle HB se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

CHARTRE D'ENGAGEMENT CONTRE LE DOPAGE

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu :

Licencié(e) au Club de la J.A Isle Handball pour la saison 2022-2023, certifie avoir pris connaissance des informations contre l'anti-dopage ainsi que le Décret N°2007-461 du 25 Mars 2007 – Article L232-2 du Code du Sport.

Je m'engage à les respecter sous peine de sanctions. **Bien évidemment les sanctions financières seront à ma charge et NON à la charge du club de la J.A Isle HB.**

Fait à, le

Signature du licencié(e)

Signature des parents pour les mineurs